

Santé et sécurité, les enseignants : des sala- riés comme les autres ? Non et cela ne peut plus durer !

S'engager, proposer, contraindre l'administration, c'est une forme de combat syndical qui porte ses fruits.



Le Comité Hygiène et Sécurité.

En matière de santé et de sécurité au travail, l'Education nationale ne respecte rien, notre employeur ne tient aucune de ses obligations.

⇒ Au SE-UNSA, nous avons décidé d'utiliser la réglementation en vigueur. Des textes existent, ils doivent être respectés. Présents aux réunions du comité hygiène et sécurité, nos représentants contraignent l'administration à reconnaître ses lacunes et à les traiter.

En 2008, suite aux pressions du SE-UNSA

L'Inspecteur d'Académie du Gard vient d'établir un programme annuel de prévention. L'administration recense enfin les accidents de service et du travail et les maladies professionnelles.

Visite médicale ? Rien.

Mise en place du document unique dans les circonscriptions ? Rien.

Obligation légale de recenser les maladies professionnelles ? Impossible.

Ce constat partiel n'est en rien exagéré, il reflète la situation gardoise en la matière. Tout cela au moment où notre métier devient plus complexe et plus dur, où nos carrières s'allongent (lois sur les retraites).

Le SE-UNSA rappelle sans relâche à l'administration qu'elle peut passer un conventionnement avec un organisme agréé pour effectuer les visites médicales obligatoires.

En matière de santé et de sécurité, il faut s'accrocher à nos droits, toujours réclamer leur respect. Mais les retards sont tels que des étapes sont nécessaires

A l'heure du vote, aux spécialistes de la langue de bois, aux adeptes du tout mais qui n'obtiennent rien.

Préférez le SE-UNSA

Une formation de qualité, ça vous paraît du luxe ?

Non ? Et bien tant mieux, vous pensez comme le SE- UNSA.

Proposer et améliorer la formation continue, c'est une forme de combat syndical qui porte ses fruits.



Constats : il faut que ça change.

Volet départemental :

- demande de stages beaucoup plus importante que l'offre de l'institution (« la place des arts à l'école » : 117 candidatures et 20 places proposées.)
- des contenus pas toujours en adéquation Avec les attentes des collègues (stages déficitaires, à l'inverse stages très convoités).
- de plus en plus de stages de courte durée et peu de R3.

Pour le SE-UNSA, il appartient à l'employeur (Recteur et Inspecteur d'Académie), après consultation des différentes instances, de dresser régulièrement le bilan.

- définir le cahier des charges,
- arrêter les priorités à mettre en œuvre à partir d'une analyse des besoins,
- dresser régulièrement le bilan.

Volet académique :

- Candidatures proposées par la CAPD du Gard et retenues pour quelques unes par le Rectorat selon des critères inconnus.
- Mauvaise organisation : dates et lieux non communiqués, information tardive voire inexistante du Rectorat.
- Annulations au dernier moment faute de remplaçant.

En conseil de formation, en commission paritaire, le SE-UNSA veille à ce que la formation continue soit organisée dans un cadre transparent de concertation. Il agit :

- participation au conseil de formation,
- déclarations pour revendiquer un PDF prenant réellement en compte les besoins exprimés ainsi que des moyens de remplacement suffisants pour permettre aux collègues de partir en stage,
- propositions pour favoriser un maximum de départs en stage.

Au moment de choisir, comparez entre ceux qui font semblant et ceux qui s'investissent pour améliorer la formation continue.

